



Délibération CA-202110052

Vanves, le 05 octobre 2021

DELIBERATION

relative au budget rectificatif 2021 n°3

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires, Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,

Vu les documents relatifs au budget rectificatif N°3 présentés en Conseil d'administration.

- Point de l'ordre du jour
 - Budget rectificatif 2021 n°3
- Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,
- Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

« Article 1:

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 165,0 ETPT sous plafond et 5,0 ETPT hors plafond.
- 397 107 399 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 96 499 904 € pour les dépenses de personnel,
 - 297 269 705 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - o 3 337 790 € pour les dépenses d'investissement.
- 394 860 620 € de crédits de paiement, dont :
 - 96 499 904 € pour les dépenses de personnel.
 - 295 668 556 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - o 2 692 160 € pour les dépenses d'investissement.
- 416 873 155 € de recettes.
- 22 012 535 € de solde budgétaire (excédent).

Article 2:

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivants :

- 22 757 202 € de variation de trésorerie ;
- 20 837 815 € de résultat patrimonial (Bénéfice);
- 21 366 905 € de capacité d'autofinancement ;
- 22 012 535 € de variation du fonds de roulement. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31

Quorum: 10

Membres participant à la délibération : 15

Procurations: 9 Abstentions: 0 **Pour: 24** Contre: 0

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR3, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.